

plus forte proportion des ressources disponibles servirait à la formation d'un nombre moindre de stagiaires? De quelle manière la suppression de toute limite ou le prolongement de la formation agiraient-ils sur les établissements de formation et sur leur volonté d'améliorer la qualité de l'enseignement, condition essentielle de l'accélération des cours? Il n'est pas facile de répondre à ces questions fondamentales. Pour répondre aux points que le député a soulevés, le ministère, en collaboration avec

les provinces, cherche les moyens d'organiser des cours de formation plus rapides adaptés aux besoins des stagiaires.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je dois malheureusement signaler au secrétaire parlementaire que son temps de parole est écoulé.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 18.)
